

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

---ooOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le TREIZE AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 09 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme PIERA Martine - M. LATUTE Jean-Michel - Mme DELIAS Christine - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - Mme OMAHSAN Faëza - M. DESCLAUX Fabien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - M. DÉMELIN Jean-Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan - Mme LARROZE Rachel - Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe

M. DESCLAUX Fabien de M. PONSA Serge

ABSENTE :

Mme NOLIN Claire

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame OMAHSAN Faëza est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 13 avril 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5	DELIBERATION MUNICIPALE N°59-2021
OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE		

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions de subventions suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés pour les associations mentionnées dans le tableau précité hormis pour « ALTICIM », « CSMFR SECTION », « TENNIS », « CNFRC », « PENTATHLON », « OFFICE CULTURE PATRIMOINNE », « EMERGENCE », « MUSEE SANS MURS », « AMIS DU CINEMA », « AMITIES SOULANE », « SOLIDARITE » et « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » où le vote est effectué par association du fait qu'un ou plusieurs élus ayant un lien avec celles-ci :

- « **ALTICIM** » et « **CSMFR SECTION** » : 17 voix pour, Madame LE TOAN-BARES Phong Lan quitte la salle et ne participe pas au vote,
- « **TENNIS** » et « **MUSEE SANS MURS** » : 17 voix pour, Monsieur DÉMELIN Jean-Louis quitte la salle et ne participe pas au vote,
- « **EMERGENCE** », « **AMIS DU CINEMA** », « **AMITIES SOULANE** », et « **SOLIDARITE** » : 17 voix pour, Madame PIERA Martine quitte la salle et ne participe pas au vote,
- « **OFFICE CULTURE PATRIMOINE** » : 17 voix pour, Monsieur LATUTE Jean-Michel quitte la salle et ne participe pas au vote,
- « **CNFRC** », « **PENTATHLON** », et « **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS** » : 17 voix pour, Monsieur RIFF Michel quitte la salle et ne participe pas au vote,

1 - **DECIDE D'OCTROYER** un acompte aux subventions suivantes au titre de l'exercice 2021 :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2021 PROPOSÉES EN €	1^{ER} ACOMPTE	
ALTICIM	5 500,00	3 650,00	
CSMFR SECTION	500,00	250,00	
ATHLETIC	1 813,00	1 169,00	
BADMINTON	1 450,00	995,00	
CENTRE EQUESTRE	15 200,00	7 600,00	
TENNIS	1 298,00	668,00	
CLUB DE GLACE	10 500,00	7 050,00	
CNFRC	12 050,00	7 975,00	
FOOT	4 000,00	2 000,00	

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTIONS 2021 PROPOSÉES EN €	1 ^{ER} ACOMPTE	
GOLF	3 000,00	1 800,00	
HOCKEY	8 500,00	5 750,00	
JUDO CLUB	1 500,00	750,00	
LUTTE	3 450,00	1 815,00	
NORDIC	5 525,00	2 988,00	
PENTATHLON	4 450,00	2 735,00	
RUGBY	3 000,00	1 500,00	
SKI CLUB PYR CAT	30 400,00	15 200,00	
TOTAL	112.136,00	63.895,00	

AUTRES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021 PROPOSÉES EN €	1 ^{ER} ACOMPTE 50%	
OFFICE CULTURE PATRIMOINE	19 000,00	9 500,00	
EMERGENCE	1 200,00	600,00	
MUSEE SANS MURS	12 000,00	6 000,00	
AMIS DU CINEMA	200,00	100,00	
PORQUE NO ASSO	700,00	350,00	
AMITIES SOULANE	1 000,00	500,00	
SOLIDARITE	400,00	200,00	
COMITE DES FETES	17 000,00	8 500,00	
CERDAGNE RANDO	150,00	75,00	
ASSO SYNDICALE LIBRE	400,00	200,00	
TOTAL	52.050,00	26.025,00	

2 - **DECIDE D'OCTROYER** également la totalité de la subvention 2021 à l'Office Municipal des Sports pour un montant de 14.000 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Alain LUNEAU

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.